

PUBLIÉ LE 30/07/2024

Lutte contre les pénuries de médicaments de l’hiver : après un retour d’expérience positif, le prochain plan hivernal se prépare

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

Nous avons réuni le 11 juillet dernier l’ensemble de nos parties prenantes pour partager le retour d’expérience du plan hivernal 2023-2024 et identifier ensemble des axes d’amélioration afin d’en renforcer l’efficacité lors de la prochaine saison. Ces actions visent à optimiser notre capacité collective à piloter la couverture des besoins en médicaments majeurs de l’hiver pour les patients.

Aussi, dans le cadre de la préparation de la prochaine saison hivernale et face à la situation qui n’est pas encore revenue à la normale, nous avons acté, avec l’ensemble des acteurs de la chaîne d’approvisionnement, l’approvisionnement exclusif des pharmacies par les grossistes-répartiteurs pour des médicaments pédiatriques à base d’amoxicilline et d’amoxicilline / acide clavulanique. Cette mesure permet d’assurer une répartition équitable des médicaments concernés sur le territoire français.

Le plan hivernal s’articule avec les objectifs énoncés dans la charte d’engagement pour un accès équitable des patients aux médicaments sous tension d’approvisionnement signée par l’ensemble des acteurs de la chaîne du médicament en novembre 2023. La mobilisation de chacun d’entre eux est primordiale pour permettre une disponibilité équitable des médicaments sur le territoire national, et éviter les disparités en cas de tensions d’approvisionnement.

Passer à une distribution exclusivement par les grossistes-répartiteurs des médicaments pédiatriques à base d’amoxicilline et d’amoxicilline / acide clavulanique doit favoriser une répartition équitable des stocks dans les officines du territoire métropolitain. Cette mesure transitoire est d’ores et déjà en place, et sera réévaluée à l’automne. Elle s’inscrit pleinement dans les objectifs de la charte d’engagement des acteurs de la chaîne du médicament. En raison des spécificités du circuit d’approvisionnement, les départements et régions d’outre-mer ne sont pas concernés par cette mesure.

Un retour d’expérience essentiel

La réunion du 11 juillet dernier a permis de partager avec les associations de patients, les représentants des professionnels de santé et les acteurs de la chaîne d’approvisionnement, les résultats issus d’un questionnaire pour faire un retour d’expérience. Ils ont permis d’identifier les points forts du plan hivernal 2023-2024 :

- L’importance du travail collaboratif piloté par l’ANSM ;
- La démarche de transparence et les communications régulières sur notre site ;
- Les mesures opérationnelles prises tout au long de l’hiver comme le relargage de stock par les industriels, les mesures de bon usage ou encore la production de préparations pharmaceutiques.

Pour autant, des actions nécessitent d’être consolidées et accompagnées et il est essentiel que les laboratoires parviennent à renforcer leurs capacités de production et d’approvisionnement.

Ce retour d’expérience nous permet ainsi, dans une optique d’amélioration continue, de conserver les éléments du dispositif qui ont fait leurs preuves et de mettre en place des ajustements pour renforcer l’efficacité du prochain plan hivernal.

Nous rappelons que ce plan hivernal est avant tout un engagement collectif, une mobilisation de tous, sur le long terme, où chacun doit prendre ses responsabilités pour assurer la couverture des besoins des patients.

Consultez le dossier thématique consacré au plan hivernal (ce dossier sera mis à jour avec les données de la future saison) :



Plan hivernal

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 22/11/2023 - MIS À JOUR LE 13/10/2026

Charte d'engagement des acteurs de la chaîne du médicament pour un accès équitable des patients aux médicaments

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ
MÉDICAMENTS